

ORPHELINAT MAÇONNIQUE
SOLIDARITE JEUNESSE

Association reconnue d'utilité publique
par décret du 2 Décembre 1927
Statuts modifiés par Arrêté Ministériel du 14 septembre 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

du

Jeudi 20 juin 2020

pour l'exercice 2019

Par Visio conférence

MESSAGE DU PRESIDENT

Mes Très Chers Frères Délégués ;

Cette année, nous sommes dans l'obligation de tenir notre Assemblée Générale Ordinaire via une visioconférence afin de ne pas être en défaut vis-à-vis de nos autorités de tutelle. C'est une grande première pour nous, mais je suis certain que grâce à votre compréhension et à votre soutien tout se passera pour le mieux.

Nous vous communiquerons en temps et heure les différentes étapes de la procédure afin que vous puissiez participer sans difficulté

Notre prestataire de service la société i.Périclès qui est, bien sûr, chapeauté par un huissier de justice doit recueillir vos coordonnées (Nom, Prénom, adresse mail) afin de vous permettre de participer et , surtout de voter. Il est contractuellement tenu de respecter la loi concernant la protection des données personnelles RGPD, et vous pouvez vous opposer préalablement à leur transmission.

L'année 2020 sera une année charnière pour votre Orphelinat. En effet, du fait du coronavirus, nous nous trouvons à cet instant dans l'impossibilité de nous projeter en 2021 avec précision. L'unique certitude est que nous devons aider plus de familles et à un niveau plus élevé ; mais je ne doute pas que votre soutien nous permettra sans aucun doute de faire face.

« Ils ont besoin de Nous.

Nous avons besoin de Vous. »

J'ai dit.

Philippe CÉLÉRIER

Président de Solidarité Jeunesse – OM



Paris le 15 mai 2020

*

* *

POUVOIR DU DÉLÉGUÉ

Article 16 – Assemblée Générale

Art. 16.1 – Composition

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association, titulaires et associés, à jour de leur cotisation, et les membres d'honneur ; ils ont tous voix délibérative.

Chaque membre titulaire est représenté par un délégué désigné par la Loge.

Chaque membre associé est représenté par un délégué désigné par la personne morale.

Chaque membre, titulaire ou associé, dispose d'un nombre de voix fixé par le barème suivant établi en fonction du nombre de membres de la personne morale représentée :

- de 1 à 39 membres : 1 voix;
- de 40 à 79 membres 2 voix;
- de 80 à 119 membres 3 voix;
- de 120 à 159 membres 4 voix;
- à partir de 160 membres 5 voix.

Le délégué d'un membre titulaire et celui d'un membre associé ne peuvent se faire remplacer que par leur suppléant respectif.

En l'absence de désignation par la Loge ou le membre associé de son délégué ou de son suppléant, la Loge ou le membre associé ne peuvent participer à l'Assemblée Générale. Ils ne peuvent pas donner pouvoir au délégué d'une autre personne morale.

Un membre d'honneur absent ne peut donner pouvoir.

Les agents rétribués par l'association, non membres, ou des personnes extérieures, peuvent, à la demande du Président, assister avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale.

Art. 16.2 – Convocation

L'Assemblée Générale se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour et des documents nécessaires aux délibérations.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut être complété par d'autres points à la demande du quart des membres de l'Association selon des modalités définies par le règlement intérieur.

Art. 16.3 – Fonctionnement

L'Assemblée Générale délibère valablement seulement si les membres titulaires présents disposent des deux tiers au moins des voix de l'ensemble des présents.

L'Assemblée Générale choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

En dehors des dispositions prévues aux articles 18 et 19, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président peut être prépondérante.

*

* *

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2019 - 2020

Président	Philippe CÉLÉRIER
Vice - Président	Georges-Marie DUCLOS
Secrétaire Général	Michel LAFARIE
Secrétaire Adjoint	Alphonse WOELFFEL
Trésorier	Jean BATTISTON

Commissaire aux Comptes	Cabinet Deloitte
Archiviste	Jacques PARIS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2019 - 2020

Fin de Mandat *

Messieurs :

BATTISTON Jean	2022
CÉLÉRIER Philippe	2021
DE MARTIN Diégo	2022
DUCLOS Georges-Marie	2022
GARO Julien	2022
HELIBERT Jean Thierry	2021
HIRIGOYEN Patrick	2021
*LAFARIE Michel	2020
LECLERC Patrick	2022
*MUSSO Gilbert	2020
RABEFANIRAKA Christian	2021
PARIS Jacques	2021
*PEIGNE Marcel	2020
*ROQUES Alain	2020
*WOELFFEL Alphonse	2020

Présidents d'Honneur	André IMBERT Philippe JEAN
Vice - Président d'Honneur	Claude ROSENBERG

**COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU JEUDI 13 JUIN 2019**

Régulièrement convoquée, l'Assemblée Générale Ordinaire de Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonnique est ouverte le 13 Juin 2019 à 14 heures 30 par le Président Philippe CELERIER, au siège de la Grande Loge De France 8 rue de Puteaux à Paris ;

Sont présents :

M. Philippe CELERIER Président
M. Georges Marie DUCLOS Vice-Président
M. Michel LAFARIE Secrétaire Général
M. WOELFFEL Alphonse Secrétaire Général Adjoint
MM. Diego DE MARTIN, Patrick HIRIGOYEN, Patrick LECLERC, Jacques PARIS,
Marcel PEIGNE, Christian RABEFANIRAKA, Alain ROQUES, Julien GARO
Administrateurs et **M. Philippe JEAN** Président d'Honneur.

Sont excusés :

MM. Gilbert MUSSO Administrateur, **Jean BATTISTON** Trésorier

Sont représentées les 49 RL suivantes avec droit de vote :

- 256 LA FIDELITE
- 347 THEBAH
- 356 UNION ET TRAVAIL
- 389 LES AMIS DU TRAVAIL
- 398 L'INDEPENDANCE
- 454 ESPERANTO
- 475/704 LOI D'ACTION G. TELL
- 499 LES DISCIPLES DE ST ANDRE D'ECOSSE
- 565 LES VIEUX AMIS
- 722 LUMIERE ECOSSAISE
- 807 LA PARFAITE EGALITE
- 845 ARMORIQUE
- 861 FRATERNITE
- 871 ART ET PROGRES
- 891 LES TROIS MAILLETS - ARTS ET AMITIE
- 902 LES DISCIPLES D'HORUS
- 938 SILENCE ET FRATERNITE
- 971 L'AMI DES HOMMES
- 987 LE CREUSET
- 1023 SAINT JEAN D'AGENAIS
- 1038 LE SOLEIL LEVANT

- 1066 LES COMPAGNONS ECOSSAIS DU GRAND CARROI
- 1074 FONTAINE DE LUMIERE
- 1077 LOGOS
- 1129 PLOTIN
- 1180 L'AIGLE DE PATMOS
- 1187 LES 7 FRERES DU TREGOR
- 1194 L'IMAGE DU MONDE
- 1206 ALPHA
- 1224 TRISKEL
- 1227 COURBET
- 1256 LE GAÏAC
- 1257 L'HOMME VERITABLE
- 1272 LE POINT PARFAIT
- 1300 SAINT JEAN DE LA MEDITERRANEE
- 1331 VICTOR HUGO
- 1371 INTELLIGENCE DU COEUR
- 1411 LA ROSE RHENANE
- 1425 LICORNE
- 1436 MICHEL DE RAMSAY 293
- 1440 SAINT JEAN DU REVERMONT
- 1447 LE CHEMIN ECOSSAIS
- 1449 L'ACACIA D'ARTOIS
- 1495 ETOILE DE CONFUCIUS
- 1512 SAINT-JEAN DE PROVENCE
- 1530 SOL INVICTUS
- 1552 L'OEIL DU SPHINX
- 1566 LUMIERE D'ASTARAC
- 1578 FRERES DE BOURBON

Sont excusées les 8 RL suivantes :

- 111 LES COEURS FIDELES
- 827 FRATERNITAS PRAENOBILIS
- 914 LES COMPAGNONS DU GAY SCAVOIR
- 973 SAINT GERMAIN
- 1060 AMOUR ET VERITE
- 1353 ROSAE FIDELIS
- 1394 LE DELTA LIGERIEN
- 1538 LA PIERRE DE L'ESTEREL

Sont présentes les 52 RL suivantes sans droit de vote :

- 135 LES HOSPITALIERS REUNIS
- 162 ST JEAN DES ARTS DE LA REGULARITE
- 197 LES COEURS UNIS INDIVISIBLES
- 210 LA VRAIE LUMIERE
- 310 IMERINA
- 351 VOLONTE- VERITAS (351/552)

- 405 LA FIDELITE
- 410 MINERVE
- 422 L'ACTION ECOSSAISE
- 459 L'HEUREUSE RENCONTRE
- 699 LA TRADITION ECOSSAISE- RAOUL DELAGE
- 757 DUMESNIL DE GRAMONT
- 773 L'UNIVERSALITE
- 776 L'ENERGIE VENDEENNE
- 801 ENERGIE ANGEVINE
- 839 TOLERANCE ET CONTINUITE
- 848 RENAISSANCE D'AUBIGNY
- 862 LA FAYETTE
- 867 LES ARCHITECTES DU VERSEAU
- 879 LES FRERES DE SEPTIMANIE
- 889 CONNAISSANCE ET HARMONIE
- 899 SAINT-JEAN D'ALBY
- 905 LE DELTA RAYONNANT
- 932 AMITIE NOUVELLE
- 934 EVOLUTION ET FRATERNITE
- 966 CHRYSOPEE
- 981 L'ACACIA FLAMBOYANT
- 983 L'AIGLE DU DELTA
- 1001 L'ETOILE
- 1002 L'HEUREUSE AMITIE
- 1025 LUMIERE ET AMOUR
- 1029 COEURS FIDELES DE L'ARTOIS
- 1071 LES ABEILLES DE SAINT-JEAN
- 1152 HORUS
- 1153 HIEROS LOGOS
- 1170 LES COMPAGNONS DU TRAIT
- 1222 REGIUS
- 1248 ATHANOR ECOSSAIS
- 1257 L'HOMME VERITABLE
- 1317 HAU MARAMA-PAIX RAYONNANTE
- 1347 LE BANQUET
- 1363 CONCORDE ET RENAISSANCE
- 1369 L'ETOILE DU SEPTENTRION
- 1425 LICORNE
- 1432 POUSSIERES D'ETOILES
- 1436 MICHEL DE RAMSAY 293
- 1438 SAINT JEAN D'ORIENT
- 1454 SAINT JEAN DE MONTPELLIER
- 1463 LE LIS DE SAINT JEAN
- 1475 PANTA REÏ
- 1534 AVENIR ET PROGRES 84
- 1559 DIOSCURES

POINT 1 – Allocution du Président :

Le Président remercie de leur présence l'ensemble des Frères présents, le **Très Respectable Grand Hospitalier Didier DUCHENE**, ses deux Adjoints **Luc GARCIA** et **Marc Winterhalter**, **Michel ANTONE** Président de Clarté, **Philippe JEAN** Président d'honneur, **Michel GRIMALDI** Président de l'Entraide Fraternelle et présente les excuses du Commissaire aux Comptes empêché.

« Mes Très Chers Frères Délégués, Les membres du Conseil d'Administration et moi-même sommes très heureux de vous accueillir pour l'Assemblée Générale Ordinaire de Votre Orphelinat. Comme il est maintenant de coutume, nous vous remercions chaleureusement et fraternellement de l'intérêt que vous portez au bon fonctionnement et à la vie harmonieuse de Votre Association.

Enfin cette année nous reprenons nos Assemblée Générale Ordinaire dans des conditions semblables au passé. En effet les 3 dernières années, l'ordre du jour du convent avait quelque peu changé et nous ne pouvions plus tenir nos réunions le jeudi après-midi comme aujourd'hui. C'est le passé n'en parlons plus.

Avant de commencer, je souhaite vous rappeler notre fonctionnement qui figure sur la convocation reçue par toutes les Loges de l'Obéissance :

1 / Suite au vote de notre Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2013, la convocation et les différents documents sont adressés à tous les Présidents des Loges, et à tous les Députés via la Grande Loge de France et directement aux Délégués par nos soins. Ces documents sont disponibles sur notre site, sjom.fr, espace membre. Il n'y aura aucun envoi par la poste. Merci de prendre vos dispositions pour imprimer un exemplaire si nécessaire.

2 / Pour les Loges qui n'ont pas encore désigné de Délégué, il est encore possible de le faire, exceptionnellement, jusqu'au 10 juin en vous connectant sur notre site sjom.fr, espace membres

Ensuite, je vous précise que l'article 16/1 de nos statuts stipule :

« L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association (les Loges). Chaque membre titulaire est représenté par un délégué désigné par la Loge. En l'absence de désignation par la Loge de son délégué la Loge ne peut participer à l'Assemblée Générale. »

Les représentants des Loges non désignés comme délégués seront admis à l'assemblée, mais par obligation de respect de nos statuts ne pourront pas voter.

Malheureusement cette année seulement 120 Loges ont désigné un délégué. Certains d'entre vous ne sont pas délégués et même si nous leur avons permis d'entrer et d'assister à notre AG, ils ne pourront pas avoir la parole et ne pourront pas voter. Nous en sommes désolés, mais nous nous devons de respecter nos textes.

Comme tous les ans, dans quelques jours, vos Vénérables Maîtres vont recevoir une circulaire via la Grande Loge De France leur rappelant qu'ils doivent désigner un délégué et le lien permettant de l'inscrire, et comme cela ils pourront participer activement à la vie de votre Orphelinat.

Alors merci encore Mes Très Chers Frères Délégués pour votre présence, mais faites savoir à tous autour de vous, que c'est aussi très important pour la vie de votre

Association, que chaque Loge désigne un Délégué pour « SOLIDARITÉ JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » au sein de vos ateliers.

Le Conseil d'Administration s'est réuni autant de fois que nécessaire cette année écoulée afin de répondre aux différents besoins de nos pupilles.

J'ai personnellement profité de mes déplacements lorsque j'ai été invité à intervenir lors des journées des hospitaliers organisées par les congrès régionaux pour réunir les familles dont nous avons la charge afin d'être au plus près de leurs préoccupations.

La société profane évolue et les familles recomposées deviennent chose courante. Des demandes de prise en charge nous parviennent des compagnes ou 2^{ème} épouse de nos Frères disparus pour des enfants qui ne sont pas de ces frères mais qui vivaient sous le même toit. Nous ne pouvons malheureusement pas répondre favorablement car nos statuts s'y opposent.

Il nous a paru judicieux de porter cette question à l'étude de notre commission juridique afin éventuellement de saisir nos autorités de tutelles sur ce problème.

Financièrement, le rendement de nos placements est très bas et seule une gestion très rigoureuse et une vigilance particulière dans l'octroi des aides nous permettent de ne pas augmenter les cotisations cette année encore. Pour information, depuis plus de 10 ans nous sommes à 13.5 €/Frère et par an.

Vous avez compris que l'Orphelinat s'occupait des enfants de nos Frères passés à l'Orient Éternel. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit à plusieurs reprises et que vous pouvez trouver en permanence sur notre site sjom.fr.

Cette partie administrative étant faite, je voudrais vous parler un peu de ce que nous faisons. Effectivement, nous amenons grâce à vous une contribution financière aux enfants de nos Frères passés à l'Orient Éternel, c'est une chose, mais on ne fait pas que cela. On essaie d'apporter autre chose que de l'argent aux familles en apportant un soutien moral. Par exemple, lorsque nous avons fait la réunion des Hospitaliers du sud-ouest, le soir, on avait un repas avec toutes les familles, tous les enfants de la région, quasiment tout le monde était là, à 2 ou 3 exceptions près, ce qui nous permet de savoir exactement ce qui peut se passer dans les familles, ce que les familles peuvent ressentir, aussi bien les mamans que les enfants, et cela nous donne des indications afin de mieux les aider, soit par l'Orphelinat, soit en les dirigeant vers l'Entraide Fraternelle, ou vers les Poignées de Main. Leur apporter un soutien autre que financier. C'est la première chose. Le deuxième aspect, qui est assez marquant, c'est qu'on s'est rendu compte, que suite aux journées régionales, et nationales, Les mamans du Nord, partent en vacances à Sète ou à Marseille, dans des familles de Marseille, de Sète, de Montpellier ou d'ailleurs. Et inversement, bien entendu. Ce qui veut dire qu'il y a un lien qui s'est créé entre les mamans, entre les enfants aussi. Les enfants ont de leur propre initiative créé un groupe sur un réseau social. Ils sont en contact permanent, ils s'écrivent beaucoup, ils discutent beaucoup, et on leur apporte énormément de soutien moral, de soutien dans leurs études. Ce sont des familles qui ont été marquées par la vie et qui ont besoin de soutien afin de se reconstruire.

Maintenant, je voudrais vous parler de ce qui nous est arrivé l'année dernière. J'ai reçu un mail, au mois d'août, d'une dame qui me disait avoir trouvé nos coordonnées sur le site de

notre obéissance, que son mari qui était à la Grande Loge était décédé depuis 8 ans, et qu'elle ne pouvait pas mettre ses enfants à l'école parce qu'elle n'avait pas payé la cantine de l'année précédente, tout simplement. J'ai pris contact avec elle. Coup de chance, elle habitait à côté du bureau à Paris, elle est venue me voir tout de suite et on a réglé le problème immédiatement. Ensuite, nous avons monté le dossier et nous avons pris cette famille en charge au niveau de l'Orphelinat, mais on l'a également aidé via l'Entraide Fraternelle, et la Poignée de Main. A ce jour, les enfants sont à l'école et ont de bons résultats scolaires, la maman a trouvé du travail grâce à la Poignée de Main à Paris, et financièrement cette famille a retrouvé une situation normale grâce à l'intervention de l'Entraide Fraternelle. La loge n'avait pas fait la déclaration à Solidarité Jeunesse alors que des enfants étaient en âge d'être scolarisé. C'est tout simplement inadmissible et je peux vous affirmer que malheureusement ce cas n'est pas unique. Alors mes très chers frères délégués ; lorsqu'un frère passe à l'Orient Eternel et qu'il a des enfants prenez contact avec nous rapidement afin que nous puissions intervenir au plus tôt.

*Pour votre information, à ce jour nous avons 65 familles pour 94 pupilles. 56 enfants sont en prise en charge dite morale, et 38 en prise en charge dite totale.
Je terminerai en vous lisant quelques lignes écrites par un Administrateur :*

« Même dans nos Ateliers nous abusons trop souvent du mot « solidarité », et qui au fil des années perd toute signification rigoureuse.

A parler de solidarité à n'importe quel moment, de façon purement théorique, la vide de tout contenu.

La solidarité est avec la tolérance les deux vertus les plus essentielles dans une démarche maçonnique.

Il existe une différence entre la solidarité et la générosité.

Faire preuve de générosité, c'est agir en faveur de quelqu'un dont on ne partage pas les intérêts : vous lui faites du bien sans que cela vous en fasse à vous.

Faire preuve de solidarité, à l'inverse, c'est agir en faveur de quelqu'un dont on partage les intérêts ou les valeurs, comme pour les orphelins de nos FF... partis à l'Orient éternel, en défendant les siens, vous défendez aussi les vôtres, en défendant les vôtres vous défendez les siens.

Le principe de « Solidarité » en Maçonnerie n'est pas un vain mot, car il représente, grâce à l'Orphelinat Maçonnique-Solidarité Jeunesse, une action caritative d'une grande portée pour les enfants et les mamans.

C'est l'Orphelinat Maçonnique Solidarité Jeunesse qui représente l'action humaniste et idéaliste la plus aboutie au sein de la Grande Loge De France et de la Franc-maçonnerie en général. »

J'ai dit. »

Le Président donne ensuite la parole au Très Respectable Grand Hospitalier **Didier DUCHENE**.

Allocution du Très Respectable Frère Grand Hospitalier

« Je vous remercie MTCF Président. Je participe à cette Assemblée Générale Ordinaire en tant que Grand Hospitalier ainsi que représentant de ma Loge comme vous tous ainsi que mes deux adjoints afin de montrer toute l'importance que la Grande Hôpitalerie accorde au travail qui est accompli par les Associations de Solidarité qui gravitent autour de la Grande Loge De France, Solidarité Jeunesse et tout à l'heure, l'Entraide Fraternelle. C'est important car c'est par l'action concrète que se manifeste la solidarité, et je vous remercie de votre présence et vous encourage à diffuser dans vos Respectables Loges tous les messages que vous entendrez ici.

J'ai dit »

POINT 2 -Allocution de Mme **Karen HOANG**

Le Président donne la parole à Mme **Karen HOANG** veuve de notre Frère **Philippe HOANG** passé à l'Orient Éternel le 1er juin 2008.

*« Mon mari, **Philippe HOANG**, est décédé le 1^{er} juin 2008, il y a tout juste 11 ans, d'un cancer.*

Sarah avait alors 11 ans 1/2, Alexandre 8 ans, Élisabeth 5 ans et Raphaël 1 an 1/2.

Nous partagions tout, notre vie familiale bien sûr, notre vie professionnelle (nous travaillions dans le même hôpital) et la Maçonnerie. J'appartiens moi-même à la Grande Loge Féminine de France.

Vous pouvez imaginer comme ce fut dévastateur dans notre vie...

La famille fut peu présente, mais j'ai eu la chance d'être entourée de nombreux amis, de l'hôpital notamment.

C'est l'un de ceux-ci, un frère, qui nous a parrainés auprès de Solidarité jeunesse.

J'ai eu peu de contact les premières années. Il faut dire que j'ai plongé dans le travail, c'est un bon exutoire...et j'ai pris une fille au pair pour pouvoir tout gérer...

En 2011, j'ai décidé de partir nous installer dans le sud-ouest, près de chez ma sœur, car il nous fallait changer d'air, pour avancer...

C'est là que j'ai rencontré Philippe, qui m'avait contacté pour participer à un dîner organisé pour les familles du sud-ouest.

Y aller fut pour moi une démarche compliquée, j'avais beaucoup d'appréhension, je ne savais pas trop à quoi m'attendre....

Ce que j'ai découvert m'a ôté toutes mes craintes et depuis je suis revenue à de nombreuses réunions.

J'ai rencontré Philippe bien sûr, Georgette et Georges plus tard, qui ont toujours fait part d'une amitié indéfectible.

Et puis j'ai rencontré les autres mamans, certaines se connaissaient depuis déjà quelques années. Elles m'ont accueilli chaleureusement, comme faisant implicitement partie de cette famille qu'est Solidarité Jeunesse. Ces rencontres sont des moments de joie, de partage et d'amitié, que certaines n'ont pas forcément dans leur quotidien.

Et puis il y a les enfants, qui vont si naturellement les uns vers les autres.

C'est par Solidarité Jeunesse que mes enfants ont eu l'opportunité d'aller à Clarté l'été, un rendez-vous qu'ils ne manqueraient aujourd'hui pour rien au monde... Une colonie où ils se reconnaissent dans ses valeurs de partage et de fraternité.

Solidarité Jeunesse m'a donné et donne aux enfants l'opportunité d'avancer dans la vie avec confiance. C'est d'abord un sentiment d'appartenance très fort et une fierté pour eux lorsqu'ils reçoivent des félicitations pour leurs résultats scolaires.

C'est aussi la possibilité de ne rien s'interdire comme avenir face aux choix qu'ils peuvent faire comme études.

Sarah a, grâce à Solidarité Jeunesse, eu la possibilité de faire sa 3^{ème} année de Licence de droit à Barcelone. Elle va intégrer à la rentrée un master 2 de droit à Paris

Alexandre lui, passe actuellement les concours pour entrer en école d'ingénieur.

Elisabeth va passer en 1^{ère} et Raphaël en 4^{ème}.

Si leur père était là aujourd'hui, il serait fier d'eux. Il aimait ce poème de Kipling : « Tu seras un homme mon fils », où l'auteur souhaite le meilleur à son fils, afin qu'il concrétise tous ses désirs et toutes ses espérances, tout en se construisant dans la dignité.

Je pense que c'est ce que Solidarité Jeunesse apporte à mes enfants en les soutenant et en les accompagnant dans leur construction de futurs hommes et de femmes.

Je voudrais finir en vous disant que j'estime avoir eu de la chance dans la vie. J'ai d'abord eu la chance de rencontrer un homme merveilleux avec qui j'ai vécu des années infiniment heureuses.

J'ai la chance d'avoir 4 enfants qui me rendent chaque jour l'amour que je leur porte.

Et enfin j'ai la chance enfin, d'avoir Solidarité Jeunesse, de vous avoir vous, pour leur permettre d'aborder la vie sereinement, avec confiance.

Merci »

Le Président remercie cette maman pour son intervention émouvante et souligne que Solidarité Jeunesse est là pour aider nos pupilles à aller au bout de leurs rêves autant que faire se peut en les aidant matériellement, bien sûr, mais aussi moralement. Pour ce faire, les repas que Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonnique organise avec les pupilles et les mamans permettent de créer des liens entre les mamans et entre enfants qui échangent entre elles et entre eux.

Le Président invite les délégués à prendre connaissance d'une très poignante lettre (qui sera publiée sur notre site) d'une maman qui a participé récemment à une réunion organisée à Marseille et qui, pour la première fois depuis le décès de notre regretté Frère, sortait de chez elle.

POINT 3 - Approbation de l'ordre du jour :

Le Président sollicite l'adjonction en point numéro 14 d'un vote pour la cooptation du Frère **Julien GARO** en remplacement de **M. Pascal NIVARD** qui a démissionné de la Grande Loge De France en Juillet 2018, après notre dernière Assemblée Générale Ordinaire, ce qui, de fait l'a exclu du Conseil d'Administration.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité

POINT 4 – Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2018

Celui-ci (pages 6 à 14) a été adressé par voie numérique à tous les Vénérable Maîtres et les Députés (l'Association ne fait plus d'envoi papier depuis 2013) accompagné des éléments qui seront examinés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 5 – Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 (pages 15 à 38)

Le Président demande l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité

POINT 6 – Rapport du Trésorier sur l'exercice 2018 (page 39)

Le rapport du Trésorier est approuvé à l'unanimité

POINT 7 – Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017 (pages 40)

Celui-ci, conforme aux nouvelles obligations, ne révèle aucune anomalie.

POINT 8 – Bilan et compte de résultat de l'exercice 2018 (pages 40 à 56)

Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'unanimité.

Point 9 – Quitus au Conseil d'Administration

Le quitus est donné au conseil d'Administration à l'unanimité

Point 10 - Budget prévisionnel 2018 modifié

Le Président rappelle l'obligation légale de présenter un budget prévisionnel ; le Président note que les ressources sont en baisse malgré l'augmentation du nombre de Frères.

Le Budget prévisionnel 2018 modifié est adopté à l'unanimité

Point 11 - Budget prévisionnel 2020 (page 57)

Le Président fait une remarque sur la vanité de cette obligation car le décès de plusieurs Frères ayant plusieurs enfants de manière concomitante rendrait immédiatement caduc ce budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel 2019 est adopté à l'unanimité.

Point 12 – Désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant

Le Président rappelle l'obligation pour les Associations de désigner un Commissaire Aux Comptes suppléant. **M. J. P. SEGURET** du cabinet **BLAF** est proposé par le Président.

M. J. P. SEGURET est désigné à l'unanimité

Point 13 – Questions diverses

Aucune question n'est posée par les délégués.

Point 14 - Cooptation du Frère remplaçant **M. Pascal NIVARD**

Comme expliqué par le Président au début de l'Assemblée Générale Ordinaire, **M. Pascal NIVARD** ayant démissionné de la Grande Loge De France ne pouvait plus être Administrateur. Le Conseil d'Administration a coopté le Frère **Julien GARO** de la Respectable Loge 1180 l'Aigle de Patmos Orient de Paris conformément à l'article 8 des Statuts. Il est proposé aux délégués d'entériner cette cooptation. Le mandat de **M. Pascal NIVARD** devait prendre fin lors de cette Assemblée Générale Ordinaire : **M. Julien GARO** se présentera donc à vos suffrages pour un mandat de trois ans.

La cooptation de **M. Julien GARO** est acceptée à l'unanimité

Point 15 – Renouvellement du 1/3 des Administrateurs

Sont candidats au renouvellement de leur mandat pour trois années les Frères

- **M. Jean BATTISTON** Trésorier
- **M. Diego De Martin**
- **M. Georges Marie DUCLOS** Vice-Président
- **M. Julien GARO**
- **M. Patrick LECLERC** Président de la commission juridique

Le Frère **Frédéric TAILLEZ** RL 1487 LES SOCRATIQUES Or de RONCHIN élu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 ayant démissionné de sa fonction, il doit être remplacé pour la durée de son mandat restant à courir, soit deux années.

Est candidat pour ce remplacement le F **Jean Thierry HELIBERT**

Appelé par le Président par ordre alphabétique, chacun des candidats fait une courte présentation de sa candidature, excepté le F Jean BATTISTON empêché pour des raisons professionnelles.

« **M. Diego DE MARTIN** RL 347 Thébah Orient de Paris »

« **M. le Président**

Mes Frères membres du Conseil d'Administration et vous tous mes Frères Délégués

*Je m'appelle **Diego DE MARTIN**, je suis Administrateur sortant de mon 2^e mandat, membre de la Respectable Loge n° 347 THEBAH à l'Orient de Paris, Délégué de cette Loge dans l'Association Solidarité Jeunesse depuis 1987.*

Je renouvelle ma candidature comme Membre du Conseil d'Administration, je suis bien intégré dans cette équipe et je pense être encore utile.

Celle-ci concrétise mes devoirs de maçon et la solidarité en action.

Mon Très Cher Frère Président, mes Très Cher Frère membres du Conseil d'Administration et vous tous mes Très Cher Frère Délégués,

J'ai dit. »

« **M. Georges Marie DUCLOS** RL 1180 Aigle de Patmos Orient de Paris »

*« Je m'appelle **Georges Marie DUCLOS** et j'appartiens à la Respectable Loge 1180 Aigle de Patmos à l'Orient de Paris. J'arrive au terme de mon mandat de trois ans. En tant que Vice-Président, j'ai souvent accompagné le Président dans ses déplacements lors des journées des Hospitaliers organisées par les Congrès en Province pour faire connaître et expliquer à nos F ce qu'était et ce que faisait Solidarité Jeunesse pour nos pupilles et pour rencontrer et comprendre les problèmes des familles dont nous avons la charge. Je sollicite vos suffrages pour un nouveau mandat afin de suivre et guider nos pupilles dans leur dur labeur pour devenir des adultes éclairés.*

Je vous remercie. »

« **M. Julien GARO** RL 1180 Aigle de Patmos Orient de Paris »

« Monsieur le Président, Mes Très Chers Frères Administrateurs, Mes Très Chers Frères. Je me présente à vous avec humilité dans ce Grand Temple. J'ai 40 ans et je suis membre de la RL L'Aigle de Patmos Orient de Paris. Je suis Hospitalier depuis cinq ans et, dans cette fonction, j'ai eu à aider des F et leurs familles. Pour moi, en poussant la porte de SOLIDARITÉ JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE, c'est transformer ce qui nous est demandé en tant que FM, entrer dans le concret et l'accompagnement au quotidien. J'ai 40 ans, j'ai deux enfants et je suis serein pour mes enfants, mais on ne sait ce que l'avenir peut réserver et nous avons besoin, comme expliqué précédemment, de F impliqués dans ces actions de solidarité C'est pourquoi je me présente devant vous pour le poste d'Administrateur de SOLIDARITÉ JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE. Je vous remercie. »

« **M. Patrick LECLERC** RL 1194 Image du Monde Orient de Carros »

« *Mon Très Cher Frère, je suis **Patrick LECLERC** de la RL Image du Monde et je préside la commission juridique de l'Association. Je termine mon deuxième mandat et je tiens à vous faire savoir que la tâche que nous accomplissons de façon bénévole à l'Orphelinat est absolument extraordinaire car on a non seulement l'impression mais le sentiment de mettre en pratique ce que nous déclinons en théorie deux fois par mois dans nos Loges. Parce que c'est bien la théorie en solidarité et en fraternité, mais aussi bien à l'Entraide Fraternelle qu'à Solidarité Jeunesse nous appliquons des principes et des valeurs que nous connaissons tous et que nous aimons (c'est la raison pour laquelle nous sommes entrés en Franc Maçonnerie) et il est très important pour un Administrateur, sous l'impulsion de notre Président dont nous savons tous les qualités de cœur, de se donner entièrement à notre tâche. C'est la raison pour laquelle je vous demande de me faire confiance pour un troisième mandat et vous en remercie par avance. J'ai dit »*

« **M. Jean Thierry HELIBERT** RL 722 La Lumière Écossaise Orient de Paris »

« *Mon Frère. Président, ma Sœur et vous tous mes Frères. Délégués, Je m'appelle **HÉLIBERT, Jean-Thierry HÉLIBERT**. Ma Loge est la Lumière Écossaise. Elle porte le numéro 722 à l'Orient de Paris. Ma Sœur, mes Frères, je crois profondément à la nécessité de l'existence d'un prolongement entre nos connaissances théoriques développées dans nos Ateliers et le concret, la cité et notre place dans cette cité. Je crois également que Solidarité Jeunesse, par l'utilité de son action, est l'incarnation de tout ou partie de ce prolongement. Vous l'avez bien sûr compris : je souhaite ardemment amener ma pierre à cette action. J'ai acquis de l'expérience, et, retraité, j'ai du temps à consacrer à l'Association. Voilà, mes Frères, les raisons de ma candidature ».*

Il est alors procédé au vote

Les scrutateurs sont les Frères

• J. L. PINATON	RL	1187	Les Sept Frères du Trégor	Or	de	Lannion-Plouaret
• S. LEJEUNE	RL	1224	Triskel	Or	de	Rennes
• X. PETIT	RL	1449	L'Acacia d'Artois	Or	de	Arras

Suffrages exprimés 46 représentant 67 voix

Ont obtenu 65 voix les **Frères DE MARTIN, G M DUCLOS, J GARO, P LECLERC**

A obtenu 63 voix le **Frère Jean BATTISTON**

A obtenu 67 voix le **Frère Jean Thierry HÉLIBERT**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les Frères délégués de leur participation élevée compte tenu du faible nombre de délégués nommés par leur RL et leur demande instamment de diffuser dans leurs RL les messages de solidarité entendus lors de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Il clôt l'Assemblée à 15 h 45.

*
* *

Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du Mercredi 18 septembre 2019.

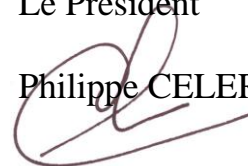
Le Secrétaire Général

Michel LAFARIE



Le Président

Philippe CELERIER



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2020

Exercice 2019

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2019/2020

Au cours de sa séance du Jeudi 13 Juin 2019, le Conseil d'Administration a procédé aux élections habituelles.

M. Philippe CELERIER	réélu Président
M. Georges-Marie DUCLOS	réélu Vice-Président
M. Michel LAFARIE	réélu Secrétaire Général assisté de M. Alphonse WOELFELL
M. Jean BATTISTON	réélu Trésorier

*

* *

II - ORGANISATION DES COMMISSIONS

Comme chaque année des Commissions de travail se sont réunies sous la responsabilité des Rapporteurs suivants :

Messieurs

Alain ROQUES			pour la Commission de Prise en Charge
Jean BATTISTON	"	"	des Finances
Patrick LECLERC	"	"	Juridique
Le Bureau	"	"	des Relations Extérieures
Marcel PEIGNE	"	"	des Prix
Jacques PARIS	"	"	Histoire et Archives
Christian RABEFANIRAKA	"	"	Comptabilité

*

* *

III - ACTIVITES DES COMMISSIONS

A / Commission de Prise en Charge

En liaison avec le Secrétariat, elle a suivi, dans tous ses détails, l'examen des dossiers, assurant le bien fondé des droits aux allocations servies pour l'année en cours. Elle a aussi examiné les demandes d'aides exceptionnelles.

Au 31 décembre 2019 la répartition des pupilles était la suivante :

Prise en charge	Pupilles mineurs	Pupilles majeurs	Total
Morale	20	32	52
Totale	19	20	39
		Soit :	91
		Pour 61 familles	

Article 2 – Objet de l'Association

L'Association a pour objet de prendre en charge des orphelins des deux sexes, pour les aider matériellement et moralement. L'Association apporte un soutien matériel et / ou moral à des orphelins mineurs, ou majeurs s'ils poursuivent leurs études, accepté par le Conseil d'Administration.

Article 3 – Moyens d'action

L'Association aide les orphelins matériellement et moralement par :

- l'attribution de secours et de bourses ;
- l'organisation de manifestations à caractère social et culturel.

Le montant total des allocations et primes attribuées a été de 300 579 € (dont 7 832 € pour les frais de séjour pour l'UJM CLARTE).

B / Commission des Prix

La Commission a procédé à l'examen des 79 dossiers présentés par les Parrains pour une valeur de 8 530 €

La Commission tient compte des efforts fournis par les pupilles, des appréciations des professeurs, du contexte familial, du rapport du Parrain, etc...

Cette année encore nos pupilles ont obtenu d'excellents résultats. Les Parrains ont suivi avec beaucoup de dévouement le parcours de ces pupilles.

C / Commission des Finances

- a présenté, à chaque séance du Conseil, un tableau de bord de la situation financière, avec les commentaires habituels de chaque poste.
- a participé à la réactualisation du barème, base de calcul des allocations.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 a dégagé un excédent net de 83 652 € (se reporter au rapport financier).

197 ateliers de la juridiction et Loges symboliques ainsi que 96 personnes physiques ont fait des dons pour montant total de 50 988 €

D / Commission Juridique

Rapporteur Patrick LECLERC

« Durant cet exercice, la commission juridique a vérifié certains courriers-types adressés dans le cadre des dossiers de demandes des prises en charge, et à la demande du Président a procédé à diverses interventions d'ordre juridique. »

E / Commission des Relations Extérieures & Communication

Invitée par le Très Respectable Frère Grand Hospitalier de la Grande Loge de France, cette année encore, dans le but de mieux faire connaître l'Orphelinat Maçonique, de mieux expliquer le rôle des parrains ayant en charge nos Pupilles, notre Association, représentée par son Président et le Vice-président, a participé à la totalité des Journées des Hospitaliers organisées à travers la France.

A chaque déplacement, nous rencontrons les familles et les pupilles résidents dans les régions concernées.

Il convient de rappeler que, cette année encore, 11 Pupilles ont eu le grand plaisir à participer aux séjours de vacances organisés par l'Association UJM CLARTE.

F / Commission Histoire et Archives

- Continue son travail de recherche et regroupe toutes les archives se rapportant à l'Orphelinat Maçonique à la Grande Loge de France.
- Avec la Commission des travaux, elle continue à trier et à organiser nos archives. Un grand travail, sur plusieurs semaines, qui a mobilisé plusieurs Administrateurs, a permis de mener à bien une grande partie de ce projet d'archivage.

*

* *

IV - RENOUELEMENT DU TIERS DES MEMBRES

Il sera procédé statutairement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2020 au renouvellement du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration.

Administrateurs sortants

MM :

LAFARIE Michel	2020
MUSSO Gilbert	2020
PEIGNE Marcel	2020
ROQUES Alain	2020
WOELFFEL Alphonse	2020

*

* *

FAITS MARQUANTS EN 2019

Les Administrateurs ont représenté Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonique aux Congrès des Loges de :

Sud-Ouest – Nord-Picardie - Méditerranée – Est et Ouest.

*

* *

Pour conclure ce rapport moral, de nombreux témoignages, en provenance, tant des pupilles, des mamans, et des parrains nous font part de leurs chaleureux remerciements, des résultats très satisfaisants obtenus par les pupilles et du soutien apporté aux familles grâce à votre aide.

Les témoignages les plus marquants sont à votre disposition sur notre site internet sjom.fr

*

* *

Nous vous avons présenté le travail fait en commun par les Administrateurs. Le Conseil d'Administration a œuvré dans la sérénité et l'amour pour le plus grand bien de ceux dont l'Association a la charge.

Nous espérons que l'Assemblée Générale Ordinaire voudra bien approuver l'action du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

Le Secrétaire Général
Michel LAFARIE



Le Président
Philippe CELERIER



Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du Jeudi 14 mai 2020.

*
* *

V-RAPPORT FINANCIER

Messieurs,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le rapport financier pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019.

Ce rapport comprend trois parties :

- I. Examen des comptes de l'exercice 2019 et proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.
- II. Le budget prévisionnel de l'année 2021.
- III. Le rapport du Commissaire aux Comptes.

I- EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice 2019 font l'objet d'une présentation conforme au nouveau plan comptable et comportent :

1. Le bilan comparé avec celui de l'exercice précédent.
2. Le compte de fonctionnement comparé avec celui de l'exercice précédent.
3. L'annexe comportant les commentaires des principaux postes de chacun des documents précédents en les comparant à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 présente un total de bilan de 1 969 390 € et un total du compte de fonctionnement de 516 511 €, dégagant un excédent de fonctionnement de 83 652 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Continuité de l'association ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 504	9 504				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	60 980		60 980	3,10	60 980	3,23
Constructions	246 564	223 675	22 889	1,16	31 165	1,65
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	37 509	33 328	4 181	0,21	2 700	0,14
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	281		281	0,01	281	0,01
TOTAL (I)	354 837	266 507	88 330	4,49	95 125	5,04
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	145		145	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 802 189		1 802 189	91,51	1 630 417	86,36
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	78 726		78 726	4,00	157 516	8,34
Charges constatées d'avance					4 973	0,26
TOTAL (II)	1 881 059		1 881 059	95,51	1 792 906	94,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 235 897	266 507	1 969 390	100,00	1 888 032	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 409 871	71,59	1 346 420	71,31
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	468 349	23,78	467 046	24,74
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	83 652	4,25	64 754	3,43
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 961 872	99,62	1 878 220	99,48
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 737	0,29	162	0,01
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	818	0,04	812	0,04
. Organismes sociaux	749	0,04	1 209	0,06
. Etat, impôts sur les bénéfices	135	0,01	2 691	0,14
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	79	0,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			4 938	0,26
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	7 517	0,38	9 812	0,52
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 969 390	100,00	1 888 032	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			443 596	100,00	441 310	100,00	2 286	0,52
Total des produits d'exploitation (I)			443 596	100,00	441 310	100,00	2 286	0,52
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			104 771	23,62	101 304	22,96	3 467	3,42
Impôts, taxes et versements assimilés			2 020	0,46	1 631	0,37	389	23,85
Salaires et traitements			13 076	2,95	13 396	3,04	-320	-2,38
Charges sociales			3 241	0,73	2 821	0,64	420	14,89
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 036	2,04	9 857	2,23	-821	-8,32
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			300 579	67,76	311 338	70,55	-10 759	-3,45
Total des charges d'exploitation (II)			432 723	97,55	440 347	99,78	-7 624	-1,72
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			10 872	2,45	964	0,22	9 908	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			21 927	4,94	15 723	3,56	6 204	39,46
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			21 927	4,94	15 723	3,56	6 204	39,46
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			21 927	4,94	15 723	3,56	6 204	39,46
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			32 799	7,39	16 686	3,78	16 113	96,57

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50 988	11,49	50 759	11,50	229	0,45
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	50 988	11,49	50 759	11,50	229	0,45
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	50 988	11,49	50 759	11,50	229	0,45
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	135	0,03	2 691	0,61	-2 556	-94,97
Total des Produits (I+III+V+VII)	516 511	116,44	507 792	115,06	8 719	1,72
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	432 858	97,58	443 038	100,39	-10 180	-2,29
RÉSULTAT NET	83 652	18,86	64 754	14,67	18 898	29,18
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 504	9 504				
<i>Licences Logiciels</i>	9 504		9 504	0,48	9 504	0,50
<i>Amortissement des logiciels</i>		9 504	-9 504	-0,47	-9 504	-0,49
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	60 980		60 980	3,10	60 980	3,23
<i>TERRAIN BATI</i>	60 980		60 980	3,10	60 980	3,23
Constructions	246 564	223 675	22 889	1,16	31 165	1,65
<i>IMMEUBLE</i>	235 381		235 381	11,95	235 381	12,47
<i>Installations generales</i>	11 183		11 183	0,57	11 183	0,59
<i>AMORTIS. CONSTRUCTIONS</i>		160 765	-160 765	-8,15		
<i>Amort./ Immeubles...</i>		54 922	-54 922	-2,78	-207 841	-11,00
<i>Amort./ Trvx - Constructions</i>		7 988	-7 988	-0,40	-7 558	-0,39
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	37 509	33 328	4 181	0,21	2 700	0,14
<i>Install. gene. agenc. amenag. div.</i>	19 639		19 639	1,00	19 639	1,04
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	6 369		6 369	0,32	6 369	0,34
<i>Autre matériel informatique</i>	2 241		2 241	0,11		
<i>Mobilier</i>	9 260		9 260	0,47	9 260	0,49
<i>Amortissement agencements</i>		17 555	-17 555	-0,88	-16 940	-0,89
<i>Amortissements matériel bureau</i>		6 369	-6 369	-0,31	-6 369	-0,33
<i>Amort./Autre mat. informat.</i>		145	-145	-0,00		
<i>Amortissement mobilier</i>		9 260	-9 260	-0,46	-9 260	-0,48
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	281		281	0,01	281	0,01
<i>Depots et cautionnements versés</i>	281		281	0,01	281	0,01
TOTAL (I)	354 837	266 507	88 330	4,49	95 125	5,04
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	145		145	0,01		
<i>URSSAF....</i>	101		101	0,01		

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 30/03/2020

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<i>Mutuelles</i>	44		44	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 802 189		1 802 189	91,51	1 630 417	86,36
<i>Actions</i>	88 641		88 641	4,50	107 972	5,72
COMPTE TONIC CROISSANCE 8 ANS	10 000		10 000	0,51	10 000	0,53
TONIC OBNL 2	50 000		50 000	2,54	50 000	2,65
TONIC OBNL 3	50 000		50 000	2,54	50 000	2,65
TONIC OBNL 4	228 700		228 700	11,61	228 700	12,11
TONIC OBNL 5	228 700		228 700	11,61	228 700	12,11
TONIC OBNL 6	228 700		228 700	11,61	228 700	12,11
OBLIG. STORK DMS 12Y	530 000		530 000	26,91	300 000	15,89
O.P.C.V.M. ECOFI crédit coop	250 901		250 901	12,74	250 901	13,29
TONIC OBNL 7	50 000		50 000	2,54		
Bons de Caisse progressifs A					100 000	5,30
Autres valeurs mob. et creanc. ass	61 348		61 348	3,12	60 447	3,20
Parts Crédit Coopératif	153		153	0,01	153	0,01
Inter. courus/ Obligat*(Bons)	25 046		25 046	1,27	14 845	0,79
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	78 726		78 726	4,00	157 516	8,34
<i>Chèques à encaisser</i>	459		459	0,02	60 029	3,18
Banque_ C. Mutuel	70 859		70 859	3,60	89 999	4,77
C.C.B.P. Natexis_C/C_	6 616		6 616	0,34	6 817	0,36
Chèques postaux	308		308	0,02	308	0,02
Caisse siege social	483		483	0,02	363	0,02
Charges constatées d'avance					4 973	0,26
<i>Charges constatees d'avance</i>					4 973	0,26
TOTAL (II)	1 881 059		1 881 059	95,51	1 792 906	94,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 235 897	266 507	1 969 390	100,00	1 888 032	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 409 871	71,59	1 346 420	71,31
<i>Fond assoc. sans droits de reprise</i>	1 366 907	69,41	1 303 455	69,04
<i>Réserve financière</i>	42 964	2,18	42 965	2,28
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	468 349	23,78	467 046	24,74
<i>Réserve Legs</i>	468 349	23,78	467 046	24,74
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	83 652	4,25	64 754	3,43
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 961 872	99,62	1 878 220	99,48
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 737	0,29	162	0,01
<i>FOURNISSEURS</i>	1 137	0,06		
<i>FOURN_ FACT.NON PARVENUES</i>	4 600	0,23	162	0,01
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	818	0,04	812	0,04
<i>Personnel</i>	25	0,00		
<i>PERSONNEL - AVANCES ET ACP TES</i>	23	0,00		
<i>Dettes provis. pr congés à payer</i>	770	0,04	812	0,04
. Organismes sociaux	749	0,04	1 209	0,06
<i>URSSAF....</i>			644	0,03
<i>Mutuelles</i>			42	0,00
<i>Retraite</i>	441	0,02	316	0,02
<i>Ch_ sociales s/congés à payer</i>	308	0,02	207	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices	135	0,01	2 691	0,14
<i>Etat impôt sur les bénéfices</i>	135	0,01	2 691	0,14
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	79	0,00		
<i>ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER</i>	79	0,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			4 938	0,26
<i>Divers -Charges a payer</i>			4 938	0,26
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	7 517	0,38	9 812	0,52
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 969 390	100,00	1 888 032	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			443 596	100,00	441 310	100,00	2 286	0,52	
Cotisations			443 590	100,00	438 959	99,47	4 631	1,05	
Pduits divers gestion			6	0,00	2 351	0,53	-2 345	-99,73	
Total des produits d'exploitation (I)			443 596	100,00	441 310	100,00	2 286	0,52	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			104 771	23,62	101 304	22,96	3 467	3,42	
Fournitures non stock. eau, énergie			1 888	0,43	1 642	0,37	246	14,98	
Fournit. entretien & petit equip.			49	0,01	761	0,17	-712	-93,55	
Fournitures administratives			2 277	0,51	4 289	0,97	-2 012	-46,90	
Charges / nettoyage_local			1 908	0,43	1 919	0,43	-11	-0,56	
LOCATIONS MOBILIERES					93	0,02	-93	-100,00	
Charges locatives et de copropriété			6 232	1,40	5 154	1,17	1 078	20,92	
Entretien sur biens mobiliers			1 916	0,43	220	0,05	1 696	770,91	
Entretien ELM					206	0,05	-206	-100,00	
Maintenance Informatique			271	0,06	525	0,12	-254	-48,37	
Primes d'assurance			2 204	0,50	2 036	0,46	168	8,25	
Honoraires			4 582	1,03	11 611	2,63	-7 029	-60,53	
HONORAIRES / COMPTABILITE			4 745	1,07			4 745	N/S	
HONORAIRES / SOCIAL			689	0,16			689	N/S	
HONORAIRES DIVERS			2 200	0,50			2 200	N/S	
LIVRE 160 ANS			2 000	0,45			2 000	N/S	
Communication-Documents			433	0,10	3 960	0,90	-3 527	-89,06	
Frais de sortie des pupilles			41 803	9,42	36 311	8,23	5 492	15,12	
Frais de déplacements			7 763	1,75			7 763	N/S	
Missions			19 548	4,41	27 628	6,26	-8 080	-29,24	
Frais timbres et affranchissements			1 553	0,35	1 899	0,43	-346	-18,21	
Orange Wanadoo téléphone			2 182	0,49	2 151	0,49	31	1,44	
Services bancaires et assim.			529	0,12	897	0,20	-368	-41,02	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 020	0,46	1 631	0,37	389	23,85	
TAXE D'APPRENTISSAGE			83	0,02			83	N/S	
Formation continue (organisme)			156	0,04	176	0,04	-20	-11,35	
Taxes foncières			885	0,20	744	0,17	141	18,95	
Autres impôts locaux			896	0,20	711	0,16	185	26,02	
Salaires et traitements			13 076	2,95	13 396	3,04	-320	-2,38	
Salaires appointements commissions			10 041	2,26	12 177	2,76	-2 136	-17,53	
Congés payés			831	0,19	268	0,06	563	210,07	
Primes et gratifications			2 204	0,50	500	0,11	1 704	340,80	
Indemnités et avantages divers					451	0,10	-451	-100,00	
Charges sociales			3 241	0,73	2 821	0,64	420	14,89	
URSSAF-RETRAITE....(Patronal)					2 663	0,60	-2 663	-100,00	
COTISAT* A L'URSSAF			2 142	0,48			2 142	N/S	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
COTISAT [®] RETRAITES	360	0,08			360	N/S
COTISAT [®] PREVOYANCE	102	0,02			102	N/S
Cot [®] autres organism. socx	101	0,02	74	0,02	27	36,49
AUTRES CHARGES SOCIALES	451	0,10			451	N/S
Medecine du travail, pharmacie	84	0,02	85	0,02	-1	-1,17
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 036	2,04	9 857	2,23	-821	-8,32
DOT AMIORT SIMMO CORP.	9 036	2,04	9 857	2,23	-821	-8,32
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	300 579	67,76	311 338	70,55	-10 759	-3,45
Charges diverses gestion courante			11	0,00	-11	-100,00
Allocations 1er trimestre	41 210	9,29	58 089	13,16	-16 879	-29,05
Allocations 2 ^e trimestre	41 340	9,32	58 089	13,16	-16 749	-28,82
Allocations 3 ^e trimestre	47 176	10,63	53 785	12,19	-6 609	-12,28
Allocations 4 ^e trimestre	53 135	11,98	53 556	12,14	-421	-0,78
Allocat [®] Except [®] _. 3e CYCLE	10 800	2,43	12 000	2,72	-1 200	-9,99
Primes été	16 600	3,74	18 000	4,08	-1 400	-7,77
Primes hiver	15 300	3,45	14 000	3,17	1 300	9,29
Prix encouragement	7 763	1,75	8 280	1,88	-517	-6,23
Aides exceptionnelles	59 423	13,40	35 530	8,05	23 893	67,25
UJM CLARTE-COLONNIE VACANCES	7 832	1,77			7 832	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	432 723	97,55	440 347	99,78	-7 624	-1,72
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	10 872	2,45	964	0,22	9 908	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	21 927	4,94	15 723	3,56	6 204	39,46
Revenus valeurs mobil. placement	21 927	4,94	15 723	3,56	6 204	39,46
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	21 927	4,94	15 723	3,56	6 204	39,46
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	21 927	4,94	15 723	3,56	6 204	39,46
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	32 799	7,39	16 686	3,78	16 113	96,57
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50 988	11,49	50 759	11,50	229	0,45
Dons / loges	35 667	8,04	27 457	6,22	8 210	29,90
Dons individuels	15 321	3,45	18 417	4,17	-3 096	-16,80
Contribut [®] volontaires (LEGS)			4 885	1,11	-4 885	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	50 988	11,49	50 759	11,50	229	0,45
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	50 988	11,49	50 759	11,50	229	0,45
Participation des salariés (IX)	135	0,03	2 691	0,61	-2 556	-94,97
Impôts sur les bénéfices (X)	135	0,03	2 691	0,61	-2 556	-94,97
<i>Impôts/ Produits financiers</i>						
Total des Produits (I+III+V+VII)	516 511	116,44	507 792	115,06	8 719	1,72
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	432 858	97,58	443 038	100,39	-10 180	-2,29
RÉSULTAT NET	83 652	18,86	64 754	14,67	18 898	29,18
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

COMMENTAIRE SUR LA SITUATION COMPAREE DES BILANS AU 31 DECEMBRE 2019 ET 2018

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

1. Locaux :

Local à usage de bureaux acquis en juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain	60 980 €
Constructions	235 381 €
Agencements des constructions	11 183 €
<u>Soit une valeur brute globale de</u>	<u>307 544 €</u>

Moins

Amortissements cumulés / Constructions et Agencements : < 223 675 €>

Valeur nette des constructions 83 869 €

Le conseil d'administration attire particulièrement l'attention des sociétaires :

- le terme locaux à usage de bureaux recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95m² comprenant cinq pièces utilisées comme suit : une pièce pour le secrétariat, une pièce pour les membres du bureau, deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des commissions et une pièce pour les archives.
- Les travaux engagés en 2007 (suppression d'une cloison) pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élèvent à 19 639 € ; l'amortissement pratiqué à ce jour s'élève à 17 554 €.
- S'agissant des agencements des constructions dont le solde brut global est de 11.183 € (ci-dessus), figure dans ce compte une facture de travaux engagés en 2017 pour l'assainissement de la cave pour un montant 4 301 € ; l'amortissement pratiqué à ce jour s'élève à 1 106 €.

2. Mobilier et matériel de bureaux

Les matériels de bureautique comprennent photocopieur, imprimante, vidéo projecteur et ordinateurs dont deux ont été remplacés en 2014, la charge est étalée sur trois à cinq ans et leur valeur totale est de 6 369 €.

L'amortissement pratiqué à ce jour est de 6 369 €.

Le matériel informatique présente un solde brut de 2 241 € ; il s'agit de l'acquisition d'un ordinateur en octobre 2019.

Ce matériel est amorti pour un montant total de 145 € à la clôture du 31 décembre 2019.

Le mobilier de bureau acquis pour 9 260 €, est amorti entre 5 et 10 ans. Le cumul des dotations pratiquées s'élève à 9 260 €.

3. Provision pour fonds de roulement concernant l'immeuble contenant les bureaux 281 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre de la loi SRU pour 281 €.

I.ACTIF CIRCULANT - VALEUR REALISABLES

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

► <u>Des valeurs mobilières</u> pour un montant total de 1 802 189 €	
détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :	
* Parts sociales « Crédit Mutuel »	61 500 €
* 7 comptes TONIC OBL	846 100 €
* un Livret Bleu (intérêts inclus) :	88 642 €
* Intérêts courus au 31/12/2019 sur bons de caisse et Livret :	25 047 €
* 25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif)	250 900 €
* OBLIG. STORK DMS 12Y :	530 000 €
<u>Montant total des Valeurs Mobilières :</u>	<u>1 802 189 €</u>
► <u>Des disponibilités</u> pour un montant total de :	<u>78 726 €</u>

BILAN - PASSIF

FONDS DE DOTATION ASSOCIATIF

D'un montant total de 1 409 871 €, il comprend :

- Le fonds associatif proprement dit qui présente un solde de 1 366 907 €,
- Une réserve financière, actuellement de 42 965 €, que nous proposons de doter de 2 179 € correspondant à 10% du résultat financier net (c'est-à-dire après impôt) de l'exercice clos en 2019, ce qui portera son solde à 45 144 €.

AUTRES RESERVES

Elles s'élèvent à 468 348 €.

DETTES

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

- Des dettes - fournisseurs : 5 736 €
(Dont des factures non parvenues pour 4 600 €)
- Des dettes sociales : 1 569 €
- Des dettes fiscales : 214 €

Et les détails des soldes figurant dans les trois rubriques ci-dessus apparaissent au bilan-passif détaillé ci-joint.

COMPTE DE RESULTAT

DONS

Les dons des loges à SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE sont en hausse de 8 210 €, par rapport à ceux de l'année 2018.

Les dons individuels sont en baisse de 3 096 € par rapport à ceux de l'année 2018.

PRODUITS FINANCIERS

Voici la décomposition du résultat financier figurant au compte de résultat ci-joint :

Intérêts s/ le Livret Bleu Association et le Livret Orange	+ 670 €
Revenus des C.A.T. TONIC CROISSANCE	+ 18 960 €
Revenus des Bons de Caisse	+ 1 396 €
Revenus des parts sociales B CCM (Crédit Mutuel)	+ 901 €
soit un résultat financier brut	<u>+ 21 927 €</u>

Il est à noter que la plupart des produits financiers perçus en 2019 ont subi un prélèvement à la source.

Seuls les produits des parts sociales du Crédit Mutuel (d'un montant de 901 €) font l'objet d'un impôt sur les sociétés au taux de 15%, soit 135 € inscrits au compte de résultats.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2018 et 2019 :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Charges externes	104 771 €	101 304 €
(<u>Dont :</u> <i>Frais de sorties des pupilles = 41 803 €</i>)	2 020 €	1 631 €
Impôts et taxes		
Salaires & Charges (<i>soit : Salaires : 13 076 € et charges sociales : 3 241 €</i>)	16 317 €	16 217 €
Dotations aux amortissements	9 036 €	9 857 €
	132 144 €	129 009 €
Versements aux pupilles	300 579 €	311 338 €
TOTAUX :	432 723 €	440 347 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Au cours de l'année écoulée nous avons enregistré un excédent de 83 652 € contre 64 754 € l'année précédente.

Nous vous proposons :

- d'affecter l'excédent de 83 652 € au « Fonds associatif sans droit de reprise » figurant au bilan-passif.
- Et, au titre du résultat financier, de prélever sur ce même fonds le montant de 766 € afin de les affecter au compte « Réserve / legs » figurant au bilan-passif.
(*Ces 766 € correspondent au revenu financier net des parts sociales / Crédit Mutuel*)

II- BUDGET PREVISIONNEL2021

Cotisations 13,5€*32000	432 000,00 €	Allocations trimestrielles	240 000,00 €
DONS	45 000,00 €		
		Primes études supérieures	15 000,00 €
Produits financiers	10 000,00 €		
		Aides exceptionnelles	70 000,00 €
		Primes été et hiver	35 000,00 €
		Prix d'encouragement	12 000,00 €
		Actions sociales & culturelles	35 000,00 €
		Frais Généraux	80 000,00 €
TOTAUX	487 000,00 €		487 000,00 €

III- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOLIDARITE JEUNESSE

Orphelinat Maçonique

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

Rapport spécial

du Commissaire aux Comptes

sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons
notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été
données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons
été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous
prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier
l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions déjà approuvée par l'Assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention déjà approuvée par l'Assemblée

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 612-7 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 19 février 2020

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Philippe SOUMAH

SOLIDARITE JEUNESSE

Orphelinat Maçonique

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 février 2020

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Philippe SOUMAH